



Occitanie – 1^{er} trimestre 2025

Au 1^{er} trimestre 2025, l'emploi salarié se stabilise, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public. Le recul de l'emploi est limité grâce au rebond du tertiaire non marchand. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi progresse légèrement, tout comme le taux de chômage. Ce trimestre est également marqué par une baisse du recours à l'activité partielle, tandis que le nombre de plans sociaux augmente nettement par rapport au trimestre précédent. Les défaillances d'entreprises demeurent élevées mais stables, tandis que les créations d'entreprises se maintiennent.

EMPLOI

L'emploi salarié recule de 0,1% au 1^{er} trimestre 2025, le rebond du secteur tertiaire non marchand compense partiellement la baisse persistante dans les secteurs de la construction et du tertiaire marchand. L'emploi intérimaire continue de se contracter (-0,3%). Après un 4^{ème} trimestre marqué par un faible niveau d'embauches, le nombre de déclarations préalables à l'embauche repart légèrement à la hausse (+1,6%) et la part des CDI se réduit.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C, hors bénéficiaires du RSA et jeunes en missions locales nouvellement inscrits, augmente de 2% ce trimestre. Le taux de chômage s'établit à 8,8% de la population active, soit une hausse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent.

DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

Entre juillet 2024 et avril 2025, près de 77 610 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage en Occitanie, un chiffre en hausse de 3,2%. Par ailleurs, près de 9 580 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune (CEJ) au cours des trois premiers mois 2025, soit une baisse de 5,6% par rapport à la même période en 2024.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Au 1^{er} trimestre, 25 740 entreprises ont été créées dans la région, un chiffre stable par rapport au trimestre précédent, avec une légère baisse des créations de micro-entreprises.

Après un pic observé au quatrième trimestre, les défaillances d'entreprises se stabilisent, à des niveaux proches des sommets atteints en 2015.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le nombre d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle diminue au premier trimestre, fortement dans l'industrie, et légèrement dans le tertiaire marchand. La baisse s'explique en partie par une base de comparaison élevée au 4^{ème} trimestre 2024. Les plans de sauvegarde de l'emploi et les ruptures conventionnelles collectives concernent près de 780 emplois, en nette augmentation par rapport au trimestre précédent.

RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Le recours aux prestations sociales progresse ce trimestre pour l'ensemble des dispositifs (RSA, prime d'activité, AAH et ASS).



EMPLOI

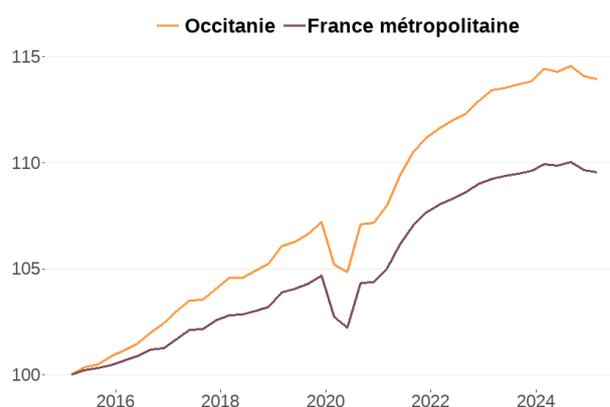
L'emploi salarié se stabilise grâce au rebond du tertiaire non marchand

Au 1^{er} trimestre 2025, l'emploi salarié stagne en Occitanie, comme au niveau national. Près de 2 230 emplois ont été perdus ce trimestre (-0,1 %), après une diminution de 8 000 emplois au 4^{ème} trimestre (-0,4 %). Sur un an, l'évolution de l'emploi reste négative, avec 9 110 destructions d'emplois, soit une baisse de 0,4 %.

L'emploi reste stable dans les secteurs privé et public dans la région (resp. -0,1 % et 0,0 %), comme à l'échelle de la France métropolitaine (resp. -0,1 % et +0,1 %).

L'emploi salarié diminue en particulier dans la construction (-1,3 %), l'agriculture (-1,7 %) et légèrement dans le tertiaire marchand (-0,2 %). Le tertiaire non-marchand augmente (+0,3 %) et l'industrie garde un niveau d'emploi stable (0,0 %). Sur un an, l'évolution de l'emploi est nettement à la baisse dans la construction (-2,9 %) et le secteur agricole (-1,0 %). À l'inverse, l'emploi progresse dans l'industrie (+0,2 %) et dans le tertiaire non-marchand (+0,4 %).

Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



	T1 2015	T1 2025
Privé	100	116,1
Public	100	107,8
Occitanie	100	113,9
Privé	100	111,3
Public	100	103,7
France métropolitaine	100	109,5

Source : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Données corrigées des variations saisonnières.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 1^{er} trimestre 2025

Secteur d'activité	Emplois totaux (T1 2025)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T1 2025)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	32 520	-1,7 %	-1,0 %	260	+26,1 %	-4,1 %	0,8 %
Construction	138 180	-1,3 %	-2,9 %	12 220	-4,3 %	-8,5 %	8,8 %
Industrie	254 630	0,0 %	+0,2 %	14 510	-0,1 %	-4,1 %	5,7 %
Tertiaire marchand	988 740	-0,2 %	-0,9 %	20 180	+2,4 %	-7,2 %	2,0 %
Tertiaire non-marchand	785 590	+0,3 %	+0,4 %	3 310	-3,0 %	-9,0 %	0,4 %
Total Occitanie	2 199 660	-0,1 %	-0,4 %	50 470	-0,3 %	-6,8 %	2,3 %
Total France métropolitaine	26 408 520	-0,1 %	-0,4 %	697 380	-0,5 %	-5,9 %	2,6 %

Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

L'emploi intérimaire est quasi stable (-0,3 %, soit -140 postes). Sur un an, la baisse atteint -6,8 % et touche tous les secteurs, notamment les plus demandeurs d'intérim : le tertiaire marchand (-7,2 %), l'industrie (-4,1 %) et la construction (-8,5 %). Le taux de recours à l'intérim dans la région reste à 2,3 %.

Au niveau national, l'emploi intérimaire diminue aussi ce trimestre (-0,5 %), un recul légèrement plus marqué qu'en Occitanie. Sur un an, le recul est en revanche moins prononcé au niveau national (-5,9 %).

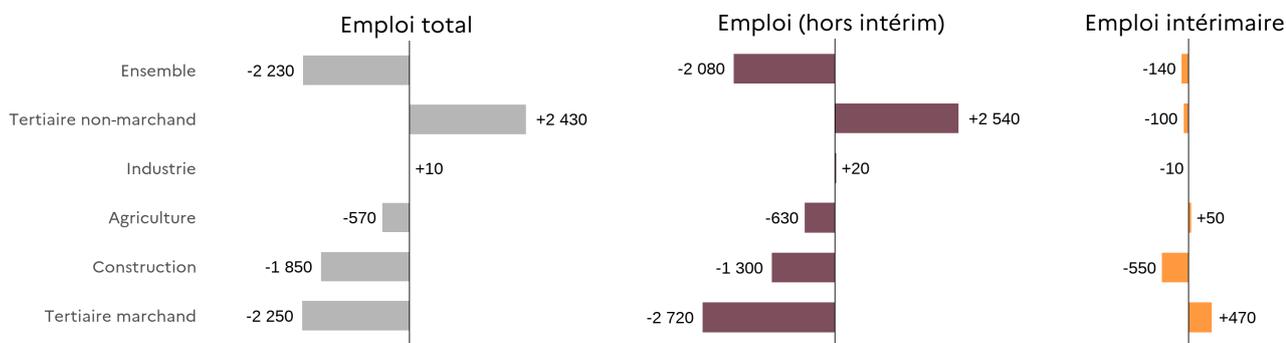
Methodologie :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la Dares et l'Acoss, l'emploi intérimaire est regroupé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Le Sese Occitanie réaffecte ces emplois au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires.

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

La **déclaration préalable à l'embauche** est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 1^{er} trimestre 2025



Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Les déclarations préalables à l'embauche à la hausse

Au 1^{er} trimestre 2025, l'Urssaf régionale a enregistré près de 585 010 déclarations préalables à l'embauche (DPAE), soit une hausse sur le trimestre de 1,6 %. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des embauches en CDD (+1,9 %). Les signatures de CDD de courte durée sont en hausse (+2,9 %). C'est un retour à la tendance observée depuis plus de deux ans et qui s'était interrompue au trimestre précédent. Sur un an, le nombre de DPAE est également en hausse, les CDD courts (+4,7 %) compensant la baisse des CDD longs (-3,9 %) et des CDI (-4,5 %). À l'échelle de la France métropolitaine, le volume des DPAE est en légère augmentation ce trimestre (+0,5 %).

Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au 1^{er} trimestre 2025

	Nombre de DPAE au T1 2025	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
CDI	90 060	+0,3 %	-4,5 %
CDD	494 940	+1,9 %	+2,7 %
- Plus d'un mois	106 360	-1,9 %	-3,9 %
- Moins d'un mois	388 580	+2,9 %	+4,7 %
Total Occitanie	585 010	+1,6 %	+1,5 %
Total France métropolitaine	6 969 990	+0,5 %	+0,6 %

Source : Urssaf Occitanie
Données corrigées des variations saisonnières.

Le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 4,5% sur un an

Au 1^{er} trimestre 2025, la région compte 585 640 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, ce qui constitue une augmentation de 4,5 % par rapport au trimestre précédent. Retraitée de l'effet mécanique de l'inscription automatique à France Travail introduite par la loi pour le plein emploi, la hausse serait de 2% ce trimestre.

Loi pour le plein emploi

Depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'engagement jeune ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont inscrits automatiquement.

La Loi pour le Plein Emploi a un effet mécanique à la hausse sur le nombre de personnes inscrites. Le suivi des demandeurs d'emploi ABC hors RSA et jeunes accompagnés en mission locale (ML) permet de se rapprocher d'une évolution conjoncturelle.



Sur l'année écoulée, la demande d'emploi progresse de 7,1 %, une progression supérieure à celle observée en France hors Mayotte (+6,4 %).

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 1^{er} trimestre 2025 en catégories A, B et C

	Inscrits France Travail	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie ABC	585 640	+4,5 %	+7,1 %
Catégorie ABC (Hors BRSA et jeunes en parcours)	465 300	+2,0 %	+4,4 %
Hommes	285 960	+4,9 %	+8,2 %
Femmes	299 680	+4,2 %	+6,1 %
Moins de 25 ans	89 320	+20,8 %	+27,7 %
25 - 49 ans	338 310	+2,5 %	+4,8 %
50 ans et plus	158 000	+1,0 %	+2,6 %
Longue durée (> 1 an)	249 690	+1,3 %	+2,0 %
France (hors Mayotte)	5 738 100	+4,5 %	+6,4 %

Source : France Travail, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables.

Avertissement : En raison d'une modification des règles d'actualisation pendant le 1^{er} trimestre 2025, l'évolution des demandeurs d'emploi de catégorie A n'est pas interprétable et n'est pas présentée ici.

8,8% des actifs sont au chômage



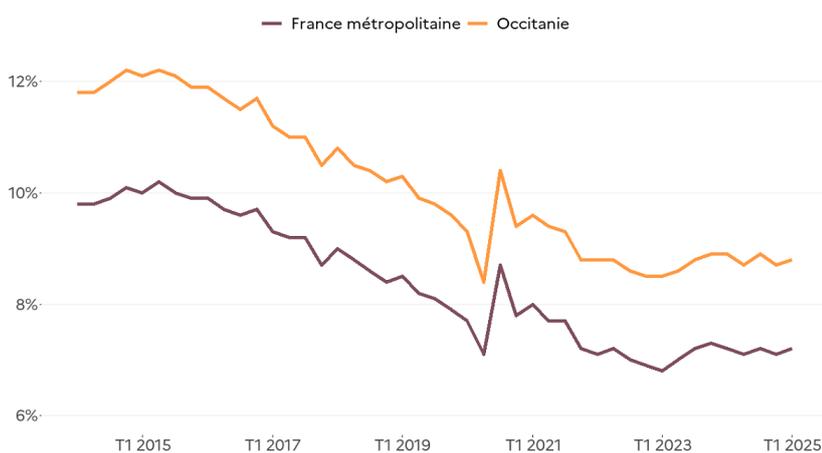
En Occitanie, au 1^{er} trimestre 2025, le taux de chômage augmente de 0,1 point, à 8,8 % de la population active. En France métropolitaine, ce taux augmente de la même manière, atteignant 7,2 %.

Sur un an, la hausse du taux de chômage est identique au niveau régional et en France métropolitaine (+0,1 point). Elle est plus élevée en Ile-de-

France (+0,2 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (+0,2 %), tandis qu'elle est proche de zéro dans les autres régions.

Ce trimestre, l'Occitanie affiche le second taux de chômage le plus élevé de métropole, derrière les Hauts-de-France (8,9 %) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (7,9 %).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine depuis le 1^{er} trimestre 2015



Source : Insee – Taux de chômeurs localisés.

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.

Demandeurs d'emploi :

La définition de demandeur d'emploi de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.





DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

L'apprentissage poursuit sa hausse

En Occitanie, 77 610 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage entre juillet 2024 et avril 2025, soit 2 440 signatures de contrats de plus par rapport à la même période de l'année précédente (+3,2 %). Au niveau national, la dynamique est légèrement moins prononcée qu'en Occitanie (+2,7 %).

C'est dans l'agriculture et le tertiaire non-marchand que le nombre de contrats démarrés progresse le plus sur un an (+8,6 % et +6,2 %). Tous les secteurs restent en augmentation.

Au 31 mars 2025, près de 85 750 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, soit une augmentation de 2,7 % sur un an.

Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Contrats démarrés et jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Contrats démarrés T2 2024 - T1 2025	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage au 31 mars 2025	Évolution annuelle
Agriculture	1 740	+8,6 %	1 980	+3,3 %
Construction	8 420	+0,9 %	10 210	+1,5 %
Industrie	9 330	+2,6 %	11 470	+3,2 %
Tertiaire marchand	51 280	+3,2 %	54 290	+2,3 %
Tertiaire non-marchand	6 840	+6,2 %	7 800	+6,6 %
Total Occitanie	77 610	+3,2 %	85 750	+2,7 %
Total France métropolitaine	855 100	+2,2 %	996 360	+2,4 %

Source : Dares –Système d'information des apprentis.

Légère baisse du nombre d'entrées en Contrats d'Engagement Jeunes (CEJ)

Au cours des trois premiers mois de 2025, 9 580 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune en Occitanie, soit 560 de moins qu'en 2024 sur la même période.

Avec 11,8 % des entrées de France métropolitaine, l'Occitanie demeure la troisième région de France à prescrire le plus de CEJ. Un peu plus de 60% de ces jeunes ont entre 18 et 21 ans, et 46 % sont des femmes.

Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et rencontrant des difficultés pour obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par France Travail et les missions locales et remplace la garantie jeune.



DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

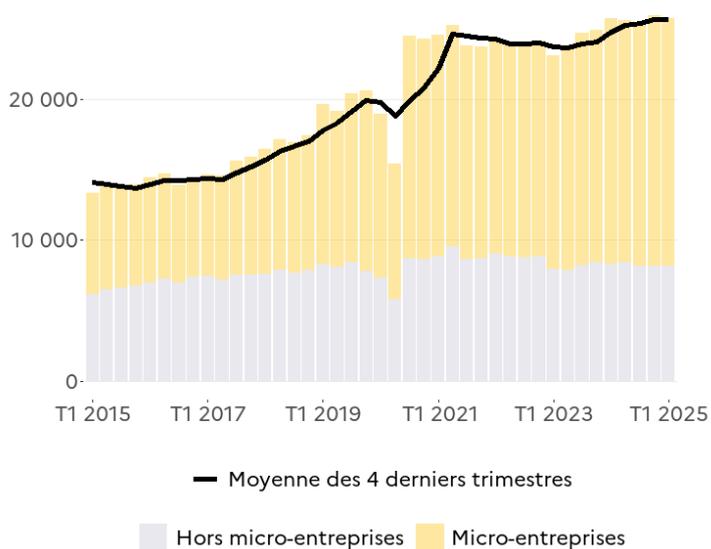
Les créations d'entreprises sont en légère baisse

Ce trimestre, 25 740 entreprises ont été créées en Occitanie, un chiffre en légère baisse (-0,7 %) par rapport au trimestre précédent. La dynamique est un peu moins bonne qu'en France métropolitaine (+0,7 %) sur le trimestre, mais meilleure sur un an (-0,1 % contre -2,6 %).

Les créations de micro-entreprises baissent légèrement au premier trimestre (-1,1 %), celles hors micro-entreprises marquent le pas (+0,1 %). Sur un an, les créations de micro-entreprises ont progressé de 0,6 %, tandis que les créations d'entreprises traditionnelles reculent (-1,6 %).

Le secteur de l'industrie enregistre la plus forte hausse trimestrielle (+5,2 %). Les créations dans les autres services marchands (hors commerce, transport et hébergement-restauration) restent stables (+0,6 %). Les créations reculent dans le secteur « commerce, transports et hébergement-restauration » (-3,9 %) et dans la construction (-3,1 %).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 1^{er} trimestre 2015 en Occitanie



Créations d'entreprise au 1^{er} trimestre 2025 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T1 2025	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	17 570	-1,1 %	+0,6 %	68 %
Hors micro-entreprises	8 180	+0,1 %	-1,6 %	32 %
Total Occitanie	25 740	-0,7 %	-0,1 %	100 %
Total France métropolitaine	268 220	+0,7 %	-2,6 %	/

Source : Insee – Répertoire des entreprises et des établissements, Données corrigées des variations saisonnières.

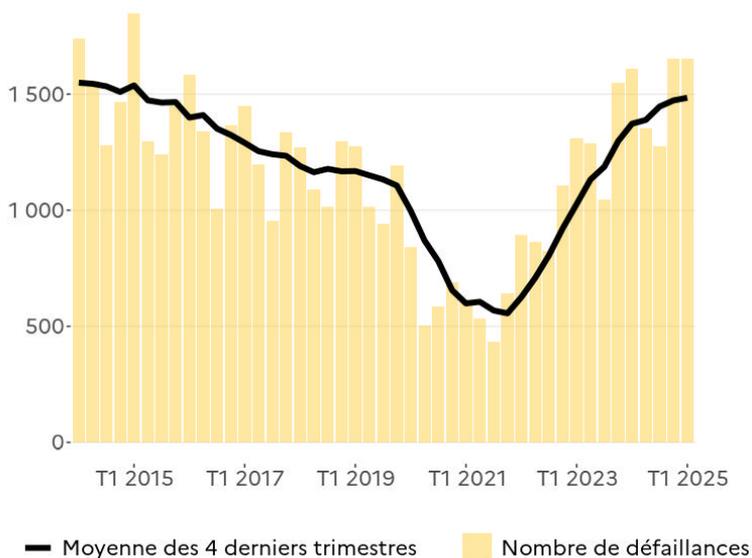


Au 1^{er} trimestre 2025, 1 650 défaillances d'entreprises ont été recensées en Occitanie. Sur un an, elles progressent de 2,7 %, une hausse plus marquée qu'au niveau national (0,2 %).

Le nombre de défaillances se maintient à un niveau élevé, comparable au pic observé en 2015.

Sur un an, les défaillances croissent fortement dans l'industrie (+28,1 %) et l'agriculture (+26,1 %). En revanche, elles restent stables dans tertiaire marchand (+0,6 %), la construction (+2,3 %) et diminuent légèrement dans le tertiaire non-marchand (-4,3 %).

Évolution des défaillances d'entreprises depuis le 1^{er} trimestre 2015 en Occitanie



Défaillances par secteur au 1^{er} trimestre 2025 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	60	+26,1 %	4 %
Construction	350	+2,3 %	21 %
Industrie	120	+28,1 %	7 %
Tertiaire marchand	960	+0,6 %	59 %
Tertiaire non-marchand	150	-4,3 %	9 %
Total Occitanie	1 650	+2,9 %	100 %
Total France métropolitaine	17 520	+0,2 %	/

Source : Banque de France – DIREN– Entreprises

Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne sont pas consécutives à une défaillance.



DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Un moindre recours à l'activité partielle



Consommation d'activité partielle en Occitanie au 1^{er} trimestre 2025

	Indemnités d'activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Comparaison T1 2019
Établissements	250	-5,9 %	-30,4 %	-46,2 %
Salariés	2 280	-25,1 %	-36,8 %	-26,0 %
Heures	205 180	-17,6 %	-30,6 %	-25,0 %
Montants	1 890 540 €	-16,4 %	-31,1 %	-9,4 %

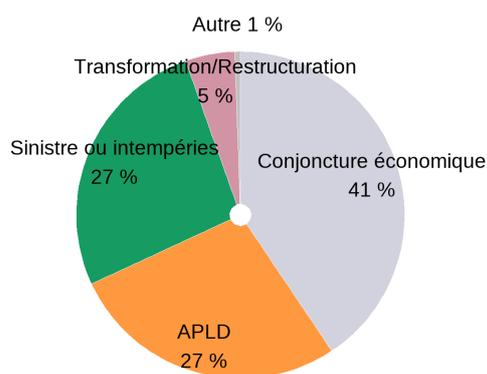
Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 11/06/2025.

Au premier trimestre, le recours à l'activité partielle diminue en Occitanie. Après un quatrième trimestre relativement haut, le volume d'heures indemnisées baisse de 18 % et le nombre de salariés concernés d'un quart. Le tertiaire marchand, qui représente 45 % des heures indemnisées, enregistre une baisse de 2,9 % ce trimestre. L'industrie, qui pèse pour 43 % des heures indemnisées, connaît une baisse plus marquée (-36 %). Sur un an, l'utilisation de l'activité partielle baisse de 28% pour le tertiaire marchand et du même pourcentage pour l'industrie.

La part des heures indemnisées au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) se stabilise à 27 %. Le volume des indemnités liées à l'APLD a diminué de 15 % sur un trimestre et de 58 % sur un an. Bien que ce dispositif ne soit plus ouvert aux nouvelles demandes depuis le 1^{er} janvier 2023, les entreprises confrontées à une baisse durable de leur activité et qui en avaient fait la demande avant cette date peuvent encore en bénéficier.

Le nombre de nouvelles demandes d'autorisation préalable au titre de l'activité partielle diminue de 14 % sur un an, en raison de la baisse importante dans le tertiaire marchand et l'industrie.

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 1^{er} trimestre 2025 en Occitanie par motif de demande



Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 11/06/2025.

Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, évènement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

Le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD), introduit pour faire face à la crise sanitaire, ne peut plus être mis en place dans une entreprise depuis le 1er janvier 2023. Les dispositifs mis en place avant cette date peuvent continuer à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard.

Un nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée dit « rebond » est mis en place en 2025 pour accompagner les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité.



Le nombre de salariés concernés par des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) ou des Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC) reste élevé



En Occitanie, au 1^{er} trimestre 2025, 30 établissements ont été concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi, impactant 431 salariés. Parmi eux, 62 % relèvent du secteur tertiaire marchand, 15 % de la construction et 16 % de l'industrie. Sur un an, le nombre de salariés touchés par des procédures de sauvegarde de l'emploi a fortement augmenté (+72,4 %), mais concerne moins d'établissements (-11,8 %).

Par ailleurs, 12 procédures de rupture conventionnelle collective ont été conclues au cours du trimestre, concernant 348 emplois à plus de 90% dans l'industrie. Sur un an, 437 emplois ont été affectés par ce type de procédure en Occitanie, une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T1 2025	30	431	12	348
T4 2024	42	448	14	70
T3 2024	76	1 579	0	0
T2 2024	39	332	3	19
Total Occitanie (année glissante)	187	2 790	29	437
Évolution annuelle	-11,8 %	+72,4 %	+11,5 %	+24,9 %
Total France métropolitaine (année glissante)	2 539	51 860	275	7 434
Évolution annuelle	-8,4 %	+38,0 %	-17,7 %	+35,2 %

Source : DGEFP – RupCo .

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.



RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Au 1^{er} trimestre 2025, 195 690 personnes bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), soit une hausse de 1,6 % sur un an. Parallèlement, 495 280 personnes bénéficient de la prime d'activité (+3,7 %) et 153 950 de l'allocation destinée aux adultes handicapés (AAH), encore en progression (+5,1 %). Le recours à l'allocation de solidarité spécifique repart également à la hausse (+10,6 %).

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif ayant connu la plus forte progression (+74,6 %), principalement en raison de sa revalorisation après le mouvement des gilets jaunes. L'AAH a également augmenté de 31,5 %. En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement reculé (-35,6 %). Le nombre d'allocataires au RSA est resté plutôt stable depuis 2017 (+3,4 %), à l'exception d'une hausse temporaire au cours de la crise sanitaire.

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA peut être majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un ou plusieurs enfants ainsi que pour les femmes enceintes isolées.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

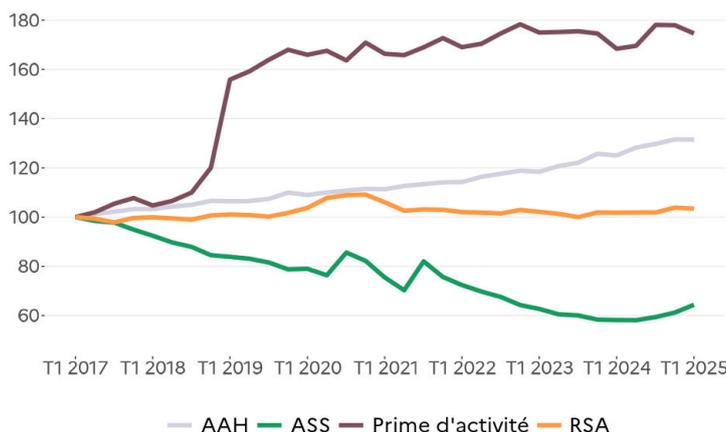
L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité

Recours aux prestations sociales en Occitanie

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T1 2025	Évolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	195 690	+1,6 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	153 950	+5,1 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	29 750	+10,6 %
Prime d'activité	485 280	+3,7 %

Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T1 2017)



Sources : CNAF, MSA, France Travail, Données provisoires,

*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Fabien STEINMETZ (SESE, Dreets Occitanie)

DREETS Occitanie

Directeur de publication : **Julien TOGNOLA**

Réalisation : **Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)**

1 Place Émile Blouin — CS 90007 — 31952 Toulouse cedex 9

